

ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre National des Entreprises (identifiant unique) : 0492439N
Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

L'ATL est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 22/10/2021. Cette notation a été confirmée le 18/10/2022.

Note d'opération relative à l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse de l'emprunt obligataire « ATL 2023-1 » de 40 000 000 de Dinars susceptible d'être porté à 60 000 000 de Dinars Emis par Appel Public à l'Épargne

Prix d'émission : 100 Dinars

L'emprunt est réparti en 2 catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La présente émission est notée «BBB+ (EXP)(tun)»* par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 17/01/2023

Visa n° **23 / 1091** du **18 JAN. 2023** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

M. Faker MTIMET, Directeur du contrôle de gestion
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène
Tél : 70 135 088 – Fax : 71 767 300

Intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération.



Arab Financial Consultants AFC
Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis
Téléphone : 70 020 260 - Fax : 71 193 523
E-mail : afc@afc.fin.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « ATL 2022 » enregistré auprès du CMF en date du 29 août 2022 sous le n°22/006 de l'actualisation du document de référence enregistrée auprès du CMF en date du **18 JAN. 2023** sous le n° **22-006/1001** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2023.

La présente note d'opération et l'actualisation du document de référence « ATL 2022 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2022 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2023.

*Une notation définitive par l'agence Fitch Ratings sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur son site internet : www.fitchratings.com



SOMMAIRE

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2023-1 »	3
CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	6
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	7
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	7
2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission	7
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	7
2.1.3. Période de souscription et de versement	8
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	8
2.1.5. But de l'émission	8
2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS.....	8
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	8
2.2.2. Prix de souscription et modalités de paiement	9
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	9
2.2.4. Date de règlement	9
2.2.5. Taux d'intérêts	9
2.2.6. Intérêts.....	9
2.2.7. Amortissement et remboursement.....	9
2.2.8. Prix de remboursement	11
2.2.9. Paiement	11
2.2.10. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe).....	11
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	11
2.2.12. Garantie	12
2.2.13. Notation de l'émission.....	12
2.2.14. Notation de la société.....	13
2.2.15. Mode de placement	13
2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations.....	13
2.2.17. Fiscalité des titres	13
2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	13
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations	13
2.3.2. Marché des titres	13
2.3.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING.....	14
2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige.....	14
BULLETS DE SOUSCRIPTION	15

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2023-1 »

L'emprunt obligataire « ATL 2023-1 » est émis pour un montant 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions de dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,5% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 10,7% ;

- **Dénomination de l'emprunt :** «ATL 2023-1».
- **Montant :** 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions de dinars.
- **Nominal :** 100 dinars par obligation.
- **Nombre d'obligations à émettre :** 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations réparties en 2 catégories. Le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du montant collecté.
- **Forme des obligations :** nominative.
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/02/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **24/02/2023**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Taux d'intérêt et durée :** Les obligations du présent emprunt « **ATL 2023-1** » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
 - ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de **10,5%** ;
 - ✓ Catégorie B : d'une durée 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de **10,7%** ;
- **Durée de vie moyenne :**
 - ✓ **3 ans** pour les obligations de la catégorie A du présent emprunt ;
 - ✓ **5 ans** pour les obligations de la catégorie B du présent emprunt.
- **Duration (taux fixe) :**
 - ✓ **2,646** années pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt ;
 - ✓ **4,058** années pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt.
- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**
 - ✓ **10,5%** pour la catégorie A, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.
 - ✓ **10,7%** pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

▪ **Amortissement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **24/02/2028 pour la catégorie A et le 24/02/2030 pour la catégorie B.**

▪ **Souscriptions et versements :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **02/02/2023** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

▪ **Clôture des souscriptions :**

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, au plus tard le **24/02/2023**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/02/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/02/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **7/03/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **24 février** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **24/02/2024** et ce, pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24/02/2024 pour la catégorie A et le 24/02/2026** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

▪ **Régime fiscal :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

▪ **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

▪ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

▪ **Notation de l'emprunt :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **17/01/2023**, une notation provisoire à long terme « **BBB+ (EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire « ATL 2023-1 ».

Une notation définitive par l'agence Fitch Ratings sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur son site internet : www.fitchratings.com

▪ **Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **ATL 2023-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

▪ **Prise en charge par TUNISIE CLEARING :**

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2023-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

▪ **Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

▪ **Mode de représentation des obligataires :**

Droit commun régissant la représentation des obligataires.

Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsable de la note d'opération :

M. Zouheir TAMBOURA

Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

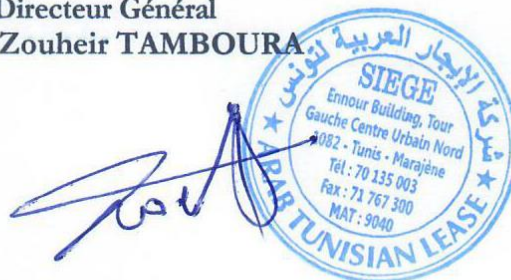
1.2 Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Arab Tunisian Lease

Le Directeur Général

M. Zouheir TAMBOURA



1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

Arab Financial Consultants

Le Directeur Général

M. Ferid Ali Ben BRAHIM



1.4 Responsable de l'information :

M. Faker MTIMET

Directeur du contrôle de gestion

Tel : 70 135 088 – Fax : 71 767 300

La notice légale est publiée au JORT N° 11 du 25/01/2023

Conseil du Marché Financier
Visé n° 23 / 10.01 10 JAN 2023
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Arab Tunisian Lease réunie le **07/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **12/11/2022** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions de dinars et a également délégué le pouvoir au Directeur Général pour en fixer les conditions et les modalités.

A cet effet, le Direction Générale a décidé, en date du 16 janvier 2023, d'émettre un emprunt obligataire de 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions dinars selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération

▪ Montant

L'emprunt obligataire « ATL 2023-1 » est d'un montant de 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions de dinars divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

▪ Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut du présent emprunt est de 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions de dinars.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 345 000 DT hors taxe, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 35 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 15 500 DT* hors taxes, les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 37 900 DT** hors taxes et les frais divers 2 000 DT, soit un total de frais approximatif de 435 400 DT et un produit net de l'emprunt de 39 564 600 DT***.

En DT	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut***	40 000 000	100
Frais globaux**	435 400	1,089
Produit net	39 564 600	98,912

* L'estimation de Ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la note d'opération interviendront au premier trimestre 2023.

** Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 1/2 à la catégorie A et à 1/2 à la catégorie B.

*** Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 40 MDT (sauf en ce qui concerne les commissions sur émissions nouvelles revenant au CMF, calculé sur la base de 60 MDT) et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts.

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **02/02/2023** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **24/02/2023**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. notation de l'emprunt page 12).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/02/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/02/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **7/03/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **02/02/2023** auprès de l'Arab Financial Consultants (AFC), intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

2.1.5. But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 299,2 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 104,3 millions de dinars par des emprunts obligataires, 44,7 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2023-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

2.2.2. Prix de souscription et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/02/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/02/2023**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4. Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt « ATL 2023-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **10,7%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **24 février** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **24/02/2028** pour la catégorie A et le **24/02/2030** pour la catégorie B.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 40 000 000 DT :

Le montant total des intérêts serait de **12 600 000** dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la catégorie A au taux fixe de **10,5%**.

S'il était souscrit dans sa globalité à la Catégorie B au taux fixe de **10,7%**, le montant des intérêts devrait s'élever à **21 400 000** dinars.

2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/02/2028** pour la catégorie A et le **24/02/2030** pour la catégorie B.

Nombre d'obligations : 400 000 obligations susceptible d'être portées à 600 000 obligations.

Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars.

Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse : **24/02/2023**.

Date du premier paiement en intérêts : **24/02/2024** pour les deux catégories.

Date du premier remboursement du capital :

- Catégorie A : **24/02/2024**
- Catégorie B : **24/02/2026**

Date de la dernière échéance :

- Catégorie A : 24/02/2028
- Catégorie B : 24/02/2030

Taux d'intérêt :

- Catégorie A : Taux fixe de 10,5% brut par an
- Catégorie B : Taux fixe de 10,7% brut par an

Amortissement :

- Catégories A : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 20 dinars par obligation.
- Catégories B : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année correspondant à 20 dinars par obligation.

2.2.7.1. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A à taux fixe de 10,5%

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la catégorie A.

- **Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe de 10,5%**

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2023	40 000 000				
2024		8 000 000	32 000 000	4 200 000	12 200 000
2025		8 000 000	24 000 000	3 360 000	11 360 000
2026		8 000 000	16 000 000	2 520 000	10 520 000
2027		8 000 000	8 000 000	1 680 000	9 680 000
2028		8 000 000	0	840 000	8 840 000
Total		40 000 000		12 600 000	52 600 000

- **Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe de 10,5%**

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2023	100				
2024		20	80	10,500	30,500
2025		20	60	8,400	28,400
2026		20	40	6,300	26,300
2027		20	20	4,200	24,200
2028		20	0	2,100	22,100
Total		100		31,500	131,500

2.2.7.2. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie B à taux fixe de 10,7%

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la catégorie B.

- **Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe de 10,7%**

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2023	40 000 000				
2024			40 000 000	4 280 000	4 280 000
2025			40 000 000	4 280 000	4 280 000
2026		8 000 000	32 000 000	4 280 000	12 280 000
2027		8 000 000	24 000 000	3 424 000	11 424 000
2028		8 000 000	16 000 000	2 568 000	10 568 000
2029		8 000 000	8 000 000	1 712 000	9 712 000
2030		8 000 000	0	856 000	8 856 000
Total		40 000 000		21 400 000	61 400 000

▪ **Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe de 10,7%**

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2023	100				
2024			100	10,700	10,700
2025			100	10,700	10,700
2026		20	80	10,700	30,700
2027		20	60	8,560	28,560
2028		20	40	6,420	26,420
2029		20	20	4,280	24,280
2030		20	0	2,140	22,140
Total		100		53,500	153,500

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 40 millions de dinars.

L'ATL s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 40 millions de dinars.

2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

2.2.9. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **24 février** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **24/02/2024** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24/02/2024** pour la catégorie A et le **24/02/2026** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

2.2.10. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de **10,5%** pour la catégorie A et de **10,7%** pour la catégorie B.

2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

▪ **Durée totale**

Les obligations de la Catégorie A du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Les obligations de la Catégorie B du présent emprunt sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie B.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \times F_t / (1 + i)^t}{\sum_{t=1}^T F_t / (1 + i)^t}$$

Avec :

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt de la période

Pour les obligations de Catégorie A

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,646 années**.

Pour les obligations de Catégorie B

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de **4,058 années**.

2.2.12. Garantie

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

2.2.13. Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **17/01/2023** une notation provisoire à long terme « **BBB+(EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2023-1** » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note «**BBB+ (tun)**» indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin du CMF.

2.2.14. Notation de la société

Le 18 octobre 2022, Fitch Ratings a confirmé la notation de la société Arab Tunisian Lease (ATL) :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de ladite notation : <https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings>

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.2.15. Mode de placement

L'emprunt obligataire « ATL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, AFC intermédiaires en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.17. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

2.3.2. Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **ATL 2023-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2023-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Bulletins de souscription

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Identifiant unique : 0492439N

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

L'ATL est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 22/10/2021. Cette notation a été confirmée le 18/10/2022

Emprunt Obligatoire « ATL 2023-1 »

d'un montant de 40 000 000 de dinars divisé en 400 000 obligations susceptible d'être porté à 60 000 000 de dinars divisé en 600 000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par Appel Public à l'Épargne

L'emprunt est réparti en 2 catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La présente émission est notée « BBB+ (EXP)(tun) » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 17/01/2023

Décision de l'AGO du 07/04/2022

Décision du Conseil d'Administration du 12/11/2022

Décision de la Direction Générale du 16/01/2023

Visa du Conseil du Marché Financier n° **23/1091** du **18 JAN. 2023**

Notice Légale publiée au JORT n° 11 du 25/01/2023

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) Mme Mlle Mr
Nationalité : Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport
N° Délivrée le: / / à
Profession/activité :
Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte : (1) De moi même
 Du mandant en qualité de:
 Tuteur
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne physique : (1)	Personne morale :
Nom & prénom :	Raison Sociale
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	Identifiant unique
N° Délivrée le: à	N° du Matricule Fiscal
Profession / activité :	
Adresse : Code postal : Pays : Tél :	

Déclare(ons) souscrire (2) à :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligatoire « ATL 2023-1 » à la catégorie A à taux fixe de 10,5% ; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligatoire « ATL 2023-1 » à la catégorie B à taux fixe de 10,7% ; durée 7 ans dont 2 ans de grâce ;

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/02/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le **24 février** de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du **24/02/2023** et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL 2022 », de son actualisation et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt obligatoire « ATL 2023-1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse(ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- Obligations à la catégorie A à taux fixe de 10,5% ; durée 5 ans ;
- Obligations à la catégorie B à taux fixe de 10,7% ; durée 7 ans dont 2 ans de grâce ;

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (4)



- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Identifiant unique : 0492439N

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

L'ATL est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 22/10/2021. Cette notation a été confirmée le 18/10/2022

Emprunt Obligatoire « ATL 2023-1 »

d'un montant de 40 000 000 de dinars divisé en 400 000 obligations susceptible d'être porté à 60 000 000 de dinars divisé en 600 000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par Appel Public à l'Épargne

L'emprunt est réparti en 2 catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La présente émission est notée « BBB+ (EXP)(tun) » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 17/01/2023

Décision de l'AGO du 07/04/2022

Délibération du Conseil d'Administration du 12/11/2022

Décision de la Direction Générale du 16/01/2023

Visa du Conseil du Marché Financier n° **23 / 1091** du **18 JAN. 2023**

Notice Légale publiée au JORT n° 11 du 25/01/2023

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) Mme Mlle Mr

Nationalité : **Pièce d'identité : (1)** CIN Carte de séjour Passeport

N° **Délivrée le :** / / à

Profession/activité :

Adresse : **Code postal :** **Pays :** **Tél :**

Agissant pour le compte : (1) De moi même
 Du mandant en qualité de:
 Tuteur
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont **copie originale ou conforme est jointe à la présente.**

Identité du mandant :

<p>Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr</p> <p>Nom & prénom :</p> <p>Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport</p> <p>N° Délivrée le : à</p> <p>Profession / activité :</p> <p>Adresse : Code postal : Pays : Tél :</p>	<p>Personne morale :</p> <p>Raison Sociale</p> <p>Identifiant unique</p> <p>N° du Matricule Fiscal</p>
---	--

Déclare(ons) souscrire (2) à :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligatoire « ATL 2023-1 » à la **catégorie A** à taux fixe de 10,5% ; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligatoire « ATL 2023-1 » à la **catégorie B** à taux fixe de 10,7% ; durée 7 ans dont 2 ans de grâce ;

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/02/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le **24 février** de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du **24/02/2023** et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL 2022 », de son actualisation et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt obligatoire « ATL 2023-1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse(ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence ouvert
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- Obligations à la **catégorie A** à taux fixe de 10,5% ; durée 5 ans ;
- Obligations à la **catégorie B** à taux fixe de 10,7% ; durée 7 ans dont 2 ans de grâce ;

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (4)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

